



# GRACE A LA CGT VOUS AVEZ LE CHOIX

Après la mise en place de l'impôt à la source, la direction a souhaité mensualiser la prime annuelle sans laisser le choix aux salariés !

Après plusieurs discussions avec la direction nationale, la CGT a réussi à obtenir que vous ayez **le CHOIX** du type de versement de cette prime

**Vous recevrez donc un courrier pour vous permettre de choisir entre le versement**

**En deux fois comme auparavant ou mensuellement.**

Ce choix sera modifiable tous les ans en fin d'année

La direction avait décidé que sans réponse du salarié celui-ci disposerait automatiquement du versement mensuel !

Nous nous sommes donc **opposés fermement** à cette nouvelle imposition

**Suite à la validation de l'avenant, le versement se fera comme cela a toujours été à savoir en deux fois !**